

# CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX DISPOSITIFS D'AIDES AUX TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE 2015

plus d'infos sur [www.infoenergie64.org/boite-a-outils/aides-financieres](http://www.infoenergie64.org/boite-a-outils/aides-financieres)

		CREDIT D'IMPOT entreprises <b>RGE</b>	ECO-PRÊT A TAUX ZERO un seul par logement bouquet de travaux entreprises <b>RGE</b>	ANAH HABITER MIEUX	ECO-CHEQUE LOGEMENT AQUITAIN liste d'entreprises affiliées	CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE entreprises <b>RGE</b> à partir du 01/07/2015	PTZ + ACCESSION RENOVATION DANS L'ANCIEN selon la commune
<b>BATIMENT</b>		résidence principale	résidence principale achevée avant 1990	résidence principale de plus de 15 ans	maison individuelle résidence principale achevée avant 2000	tous bâtiments chauffés de plus de 2 ans	neuf ou existant mais sur une liste restreinte de 56 communes dans le 64
<b>DEMANDEUR</b>	<b>PROPRIETAIRE OCCUPANT</b>	OUI	OUI	OUI condition de revenu	OUI condition de revenu	OUI	OUI primo-accession & condition de revenu
	<b>PROPRIETAIRE BAILLEUR</b>	NON	OUI	OUI conventionnement	NON	OUI	NON
	<b>COPROPRIETAIRE</b>	OUI	OUI éco-prêt individuel de chaque copropriétaire ou collectif (syndicat de copropriété)	OUI condition de revenu	NON	OUI	OUI primo-accession & condition de revenu
	<b>SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE</b>	NON	OUI le logement doit être la résidence principale d'un associé de la SCI	OUI pour les SCI familiales si le logement est occupé par un des associés ou mis en location (conventionnement)	NON	OUI	NON
	<b>NU PROPRIETAIRE</b>	NON sauf s'il occupe le logement en tant que résidence principale	OUI co-emprunt possible avec l'usufruitier	NON	NON sauf s'il occupe le logement en tant que résidence principale	OUI	EIE\03-Aides\Aides 2015\Aides_eligibilite_cumuls_2015_01_07
	<b>USUFRUITIER</b>	OUI	OUI co-emprunt possible avec le nu propriétaire	OUI condition de revenu	NON	OUI	
	<b>LOCATAIRE</b>	OUI	NON	OUI condition de revenu	NON	OUI	
	<b>OCCUPANT A TITRE GRATUIT</b>	OUI	NON	OUI condition de revenu	NON	OUI	

# CONDITIONS DE CUMUL DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE 2015

plus d'infos sur [www.infoenergie64.org/boite-a-outils/aides-financieres](http://www.infoenergie64.org/boite-a-outils/aides-financieres)

	CREDIT D'IMPOT	ECO-PRÊT A TAUX ZERO	ANAH HABITER MIEUX	ECO-CHEQUE LOGEMENT AQUITAIN	CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	PTZ+ ACCESSION RENOVATION DANS L'ANCIEN
CREDIT D'IMPOT		OUI condition de revenu pour cumul sur même travaux	OUI subvention à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI éco-chèque à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI
ECO-PRET A TAUX ZERO	OUI condition de revenu pour cumul sur même travaux		OUI	OUI	OUI	OUI
ANAH HABITER MIEUX	OUI subvention à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI		OUI	NON	NON sauf si délai supérieur à 5 ans entre les deux attributions
ECO-CHEQUE LOGEMENT AQUITAIN	OUI éco-chèque à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	OUI		OUI	OUI
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	NON	OUI		OUI
PTZ+ ACCESSION RENOVATION DANS L'ANCIEN	OUI	OUI	NON sauf si délai supérieur à 5 ans entre les deux attributions	OUI	OUI	